



Avis d'appel public à la concurrence
Marche N° MAPA25-11CCI
*FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE POUR LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAYOTTE*

1) Organisme acheteur ou Pouvoir adjudicateur (Établissement public administratif) :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCIM)
Adresse : place Mariage, CS 73904,
97641 Mamoudzou cedex, Mayotte
Siret 130 003 379 00018

Personne de contact dans le cadre du présent marché :
Ali ASSANI
Mail : hali@mayotte.cci.fr
Tél : 0639 29 47 36

2) Représentant du pouvoir adjudicateur

M. Mohamed ALI HAMID, Président de la CCIM

3) Objet et durée du marché :

Le marché a pour objet de sélectionner l'opérateur qui se verra confier la fourniture de prestation de services de téléphonie mobile pour l'ensemble des collaborateurs de la CCIM.

Durée prévisionnelle : 24 mois
Non reconductible.

4) Type de procédure de passation et nomenclature

Marché en procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV)¹ est :
Code CPV principal : 6421 2000-5

¹ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF>

Descripteur supplémentaire : Service de téléphonie mobile

5) Modes de publicité retenus :

Annonces :

- Sur le site internet de la CCIM ;
- Sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

6) Contenu de la mission – description des besoins

Le contenu détaillé de la mission est défini dans les documents de consultation (CCP).

7) Lieu d'exécution

Mayotte.

8) Modalités de transmission et durée de validité des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les offres seront présentées sous forme dématérialisée sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les offres comprendront obligatoirement la proposition de prix et tous les renseignements demandés dans les documents de consultation.

Condition requise : l'offre doit être rédigée en langue française.

L'unité monétaire de paiement est l'euro. Les prix sont fixés hors TVA et TTC.

Les offres des candidats auront une durée de validité de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Voir détails dans les documents de consultation.

9) Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Les candidats peuvent obtenir le dossier en le téléchargeant sur le site de la CCI (<https://www.mayotte.cci.fr/marches>) et sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

10) Critères d'attribution des offres :

- **Offre financière : 60 %**

Elle est composée des sous-critères suivants :

- Le prix : 45%
- Enveloppe mobile 15%

- Valeur technique : 40 %

Elle est composée des sous-critères suivants :

- Qualité des prestations proposées : 20%
- Accès portail espace client : 20% permettant :
 - de commander des mobiles et des lignes en autonomie
 - de changer de puce mobile
 - de changer les options en autonomie et de souscrire des nouvelles lignes
 - d'avoir une visibilité du montant de l'enveloppe mobile initial et restant

2) Conditions de règlement des prestations :

Les factures seront obligatoirement envoyées au destinataire CCIM sous forme dématérialisée via la plateforme

<https://www.chorus-pro.gouv.fr/>.

En cas de problème technique, une copie pourra être envoyée à la CCIM par messagerie électronique à l'adresse facturation@mayotte.cci.fr.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 et suivants du Code de la commande publique.

13) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte.

14) Date limite de dépôt des offres

18 juillet 2025 à 12h00 (heure de Mayotte)

15) Date d'envoi du présent avis à la publication

Le 30/06/2025

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE MAYOTTE**
Le Président